

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mai 2025
Date d'affichage 28 mai 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250603-CM2510-DEL3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20+9 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE TROIS JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAIFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Françoise PELLODI	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Dominique MORANCE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M Lionel COURTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISES

ANNEE 2026

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Sarthe en date du 14 avril 2025 modifiant l'arrêté du 8 avril 2025 ;

Vu le tableau de répartition des jurés entre les communes du département annexé à l'arrêté ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que comme chaque année, Monsieur le Préfet de la Sarthe, transmet à tous les Maires un arrêté relatif à la répartition des jurés d'assises dans le département.

Considérant que pour la commune de La Ferté-Bernard, 7 jurés figurent sur la liste départementale.

Considérant que conformément aux textes en vigueur, la commune de La Ferté-Bernard doit procéder à un tirage au sort d'un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Il convient donc de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, de 21 noms.

Après en avoir délibéré,

- **PROCEDE** publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes désignées seront susceptibles de siéger au jury d'assises.
- **ACTE** le tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par arrêté préfectoral.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout acte, relatif au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026.

A l'unanimité des membres votants,

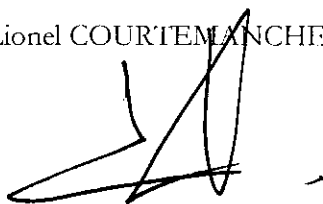
Voix pour : 29

Voix contre : 0

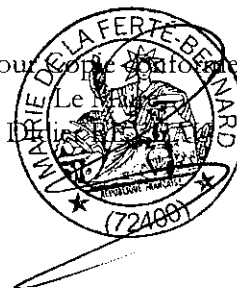
Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Lionel COURTEMANCHE



Pour copie conforme



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée